



## CONTRAT DE LOCATION DE RAQUETTES ET LUGES

Entre le **LOUEUR**, la Société par Actions Simplifiée, la **SAS GREENZAC**, personne morale immatriculée au registre de commerce et des sociétés d'Aurillac sous le numéro : 954 024 139 (Numéro SIRET : 954 024 139 00014), dont le siège social est situé à AUZERS (le bourg 15240) et son lieu d'exploitation à TRIZAC 15400 (10, rue des tiolets) dans le département du CANTAL (Contacts : [greenzac@orange.fr](mailto:greenzac@orange.fr) ; Tél : 06 80 66 46 81), représentée légalement par son dirigeant, **Serge ARNAL**, signataire du contrat.

Et le **LOCATAIRE ou USAGER** d'un ou plusieurs matériels,

Nom : Prénom (ou forme juridique) :

Domicile (ou siège) :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

Personne à prévenir (en cas de nécessité ou d'urgence) :

### LOCATION RAQUETTES/LUGES - TARIFS

FORFAITS	DUREE	PRIX
<b>D (Raquettes)</b>	2 heures	<b>5 €</b>
<b>E (Raquettes)</b>	4 heures (1/2 journée)	<b>7 €</b>
<b>F (Raquettes)</b>	8 heures (journée)	<b>9 €</b>
<b>G (Raquettes – Scolaires)</b>	4 heures (1/2 journée)	<b>5 €</b>
<b>H (Raquettes – Scolaires)</b>	8 heures (journée)	<b>7 €</b>
<b>I (Luges)</b>	4 heures (1/2 journée)	<b>5 €</b>
<b>J (Luges)</b>	8 heures (journée)	<b>7 €</b>
<b>K (Luges - Scolaires)</b>	4 heures ou 8 heures	<b>3 €</b>

Une caution de 100 € par raquette ou de 40 € par luge peut être exigée avant la mise à disposition du matériel loué.

Des tarifs préférentiels peuvent être négociés, par voie contractuelle, entre « GREENZAC » et des organismes à but non lucratif ainsi qu'avec des particuliers pour des périodes de location répétitive de plus de deux jours.

Toutes prestations autres que la location et notamment les prestations de conseils, d'aide à la mise aux pieds des raquettes et le réglage des bâtons et de propositions de parcours sont gratuites et ne peuvent donner lieu à une rémunération supplémentaire au profit de « GREENZAC ».

**Durée de location :**

Période et durée de location :

Horaire de début de la location :

Horaire de restitution :

**Sauf incident technique ayant interrompu la location, le forfait conclu n'est pas remboursable en fonction de la durée d'utilisation.**

-----  
**Matériels pris en location :**

<b>Raquettes/Luges - Marque</b>	<b>Numéros</b>	<b>Forfaits - Tarifs</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
Raquettes ALPIDEX (Vertes fluo) avec bâtons				€
Raquettes TSL 302 FREEZE (Bleues) avec bâtons				€
Raquettes TSL 2.28 HIKE (noires) avec bâtons				€
Raquettes TSL 2.28 HIKE (roses) avec bâtons				€
Raquette TSL 325 (verte) avec bâtons				€
Raquette TSL 3.28 HIKE (rouge) avec bâtons				
Raquettes INOOK AXL (bleues) avec bâtons				€
Raquette INOOK OXM (grise) avec bâtons				€
				€
Luges LUGIK-TRILUGIK AD				€
Luges LUGIK-TRILUGIK JR				€
Luge LUGIK-BABY				€
Remise				€
<b>Prix total =</b>				€

Tous les matériels loués sont contrôlés et en excellent état au moment de leur mise en location.

**Modes de règlement :**

**Location :**  CB ;  Chèque à l'ordre de SAS GREENZAC ;  Espèces

**Caution :**

Une caution de 100 € par raquette ou 40 € par luge peut être exigée avant la mise à disposition du matériel loué. A défaut de caution, une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport) sera remise au loueur. Elle sera restituée en fin de location.

Empreinte CB ;  Chèque à l'ordre de SAS GREENZAC

**Les tarifs sont nets sans aucun supplément (TVA non applicable en application de l'article 293 B du code général des impôts) et s'appliquent exclusivement à la prestation de location des raquettes et des luges.** Le présent contrat tient lieu de facture et sera remis sous format papier ou électronique.

**Pièce d'identité produite (rendue en fin de location) :**

Carte nationale d'identité ;  Permis de conduire ;  Passeport

**Conditions générales de location :**

Les personnes mineures et celles placées sous protection judiciaire ne peuvent seules souscrire un contrat et donc louer des raquettes ou des luges auprès de la SAS « GREENZAC ». Ces personnes doivent être obligatoirement accompagnées par leur représentant légal durant toute la durée de la prestation de la location.

La pratique des raquettes implique pour chaque locataire ou usager de s'assurer, sous sa propre responsabilité pour lui et les personnes dont il a la charge, tout d'abord, de la compatibilité de son état et de sa condition physique et de sa capacité à se déplacer avec ce moyen de locomotion.

La SAS « GREENZAC », par l'intermédiaire de son représentant légal, place en priorité la sécurité et la prévention des risques de ses locataires ou usagers avant tout intérêt commercial. Dans cette optique, la SAS « GREENZAC » se réserve le droit de refuser une location de raquettes ou de luges dans la mesure où il apparaît que cette prestation pourrait constituer un danger pour l'utilisateur lui-même ou pour d'autres usagers. Cette interdiction sera motivée par écrit, si nécessaire.

En cas de détérioration irrémédiable, de perte, de vol ou de non restitution du matériel loué, une indemnité de 100 € ou de 40 € sera due respectivement pour une raquette ou une luge.

Les dispositions des articles XII, XIV et XV des conditions générales de location de VTT ou VTC relatives à l'autorisation de publication de photos et de lieux privés, à la protection des données personnelles et au règlement des litiges et consultables sur [www.greenzac.fr](http://www.greenzac.fr) ou disponibles au moment de signature du contrat sont applicables au présent contrat de location de raquettes et de luges.

**Conditions particulières contractuelles de location :**

- Livraison gratuite des raquettes au sein de l'établissement scolaire
- Livraison gratuite des raquettes à un lieu déterminé par le responsable de l'établissement scolaire, soit :
- Mise à disposition gratuite de raquettes pour les accompagnants agréés dans le cadre d'une sortie scolaire.
- Autres :

-----  
 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de location et de la charte d'engagements dont j'accepte les contenus sans réserve dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Je déclare être apte à la pratique de la randonnée en raquettes et ne pas avoir de restrictions médicales pour cette activité ainsi que les personnes placées sous ma responsabilité.

Je déclare être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant les sinistres engageant ma responsabilité civile et celle des personnes placées sous mon autorité.

Je certifie exact tous les renseignements mentionnés ci-dessus.

Contrat signé à TRIZAC, le     /     /

**La SAS GREENZAC,**  
représentée par son dirigeant,

**Le locataire et/ou représentant légal (Nom, prénom)**

**Serge ARNAL**